

Document de Pierre Puissant

Retranscrit de l'original par Patrick Claude de l'association au pied du mur à Mallefougasse.

Le 10 mars 2017

Droits de succession de Magdeleine Boyer le 26 septembre 1842

Droits à 2.5% sur 1000f 2.50

Droit à 1% sur 1460f 15.60

Total 17.10

Décime 1.71

Quittance 0.35

Total 19.16

Je soussigné reconnais avoir reçu d'Antoine Chauvin, cultivateur à Mallefougasse, payant tant pour lui que pour Marie Chauvin sa sœur, épouse de Louis Gaubert, la somme de dix-neuf francs seize centimes dont le bordereau précède pour le montant des droits et mutations de la succession de Magdeleine Boyer leur mère décédée à Mallefougasse le 29 septembre 1842 âgée de 78 ans.

St Etienne le 26 juin 1842 folio n° 18

Le receveur. Enregistré

Signature illisible.